



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

2022 - 270

BRAS, le 30 Juin 2022

**ARRÊTÉ PORTANT RESTRICTION
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
POUR LE MARCHÉ NOCTURNE ET CONCERT D'ÉTÉ**

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de l'organisation d'un marché nocturne et d'un concert d'été dans le centre du village,
CONSIDÉRANT que ces festivités se dérouleront le samedi 16 juillet 2022 au soir,

ARRÊTE

Art. 1 : Du samedi 16 juillet 2022 à partir de 18h00 jusqu'au dimanche 17 juillet 2022 à 02h00, la circulation sera interrompue sur la RD28 au niveau de la place du 14 juillet, rue de la République, rue Jules Ferry (entre rue Paul Doumer et rue du 24 Février), rue du 24 Février et rue Jean-Jaurès.

Art. 2 : La déviation suivante sera mise en place :

- par le chemin du Val à Saint-Maximin dit de Fontcouverte pour les véhicules d'un poids inférieur ou égal à 5 tonnes.

Art. 3 : Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant sur la RD28 au niveau de la place du 14 Juillet et rue Jean-Jaurès le samedi 16 juillet 2022 à partir de 18h00 jusqu'au dimanche 17 juillet 2022 à 02h00.

Art. 4 : Pour la sécurité et le bon déroulement de la manifestation, des barrières anti-encastrement devront être mises en place.

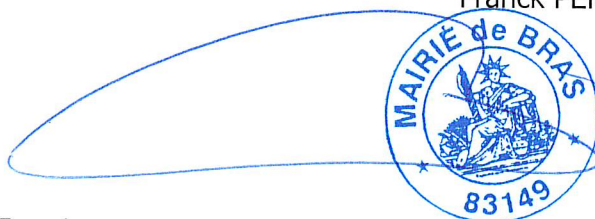
Art. 5 : Des panneaux de signalisation et des panneaux d'informations seront installés en agglomération ainsi que sur les routes départementales 28, 34 et 35, de part et d'autre de la zone et aux sorties des communes limitrophes pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Art. 6 : Madame la secrétaire générale et les agents de police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Art. 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame La Lieutenante de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Maximin.
- Monsieur le Directeur des Routes du Conseil Départemental du Var.

Le Maire,
Franck PERO



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité